

**TRAME DE MEMOIRE**

**Cadre de réponse**

**ACCORD-CADRE DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES**

|  |
| --- |
| **ACCORD CADRE A DIMENSIONS SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE POUR LE NETTOYAGE DES LOCAUX ET DE LA VITRERIE DES ARCHIVES ET BIBLIOTHEQUE DEPARTEMENTALES GASTON DEFFERRE A MARSEILLE**  **2021 0645** |

**Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône**

Hôtel du Département

52 avenue de Saint Just

13256 MARSEILLE CEDEX 20

Tél : 0413313206

Le candidat doit utiliser cette trame de mémoire – il peut la compléter par un mémoire technique.

|  |  |
| --- | --- |
| **I- ELEMENTS DE CONFORMITE** | SOCIETE : ……………… |
| Un responsable d'exploitation qui devra obligatoirement avoir une fonction unique du sein de la société attributaire de l'accord cadre et non y cumuler plusieurs fonctions, doté au minimum d’un téléphone portable, d’une adresse e-mail et d’un numéro d’astreinte non issu des effectifs reprenables au titre de l’annexe VII de la Convention collective des Entreprises de Propreté et titulaire d'un niveau de qualification minimum MP2 | Joindre l’organigramme et les coordonnées de l’interlocuteur non œuvrant non issu des effectifs reprenables au titre de l’annexe VII de la Convention collective des Entreprises de Propreté :  Nom/prénom : …………  Fonctions/qualification : ………  N° de téléphone portable professionnel : ………….  Adresse e-mail : ………….  Numéro d’astreinte : ………… |
| Un chef d’équipe mi- œuvrant : présent sur site au moins 7 heures par jour, réparties le matin et l’après-midi. Il encadrera le personnel œuvrant sur site, effectuera les rondes exhaustives des locaux, contrôlera l’exécution quotidienne des tâches, prendra connaissance des informations notées dans le cahier de liaison, informera son supérieur de toute absence pour mesures immédiates et sera doté au minimum d’un téléphone portable. | cf. Annexe Temps journalier (détail des heures par prestation),  reporter le total d'heures pour le PERSONNEL NON OEUVRANT SUR SITE : …………….. |
| Un chef de site présent hebdomadairement qui devra obligatoirement avoir une fonction unique du sein de la société attributaire de l'accord cadre et non y cumuler plusieurs fonctions | Joindre le CV du chef de site  Joindre l’organigramme du chantier et de la société |
| Nombre d'heures mensuelles du personnel œuvrant (au minimum 1400 heures) | cf. Annexe Temps journalier (détail des heures par prestation), reporter le total d'heures pour le PERSONNEL OEUVRANT + total d'heures pour le PERSONNEL MACHINISTE + total d'heures pour le PERSONNEL OEUVRANT DE MAINTENANCE + total d'heures pour le PERSONNEL OEUVRANT POUR LES DESINFECTIONS DE CONTACT + total d'heures pour le PERSONNEL OEUVRANT POUR L'APPROVISIONNEMENT EN SHA OU GHA + total d'heures pour le PERSONNEL SEMI-OEUVRANT : …………. |
| Affectation d’intervenants œuvrant dans le cadre des prestations de DESINFECTIONS DE CONTACT (2h00 de prestations quotidiennes au minimum) | cf. Annexe Temps journalier (détail des heures par prestation), détailler le nombre d'heures/agents pour le PERSONNEL OEUVRANT POUR LES DESINFECTIONS DE CONTACT : ……………… |

|  |  |
| --- | --- |
| **I- ELEMENTS DE CONFORMITE** | SOCIETE :……………………………………………………… |
| Affectation d’intervenant œuvrant dans le cadre des prestations de MAINTENANCE (1 intervenant minimum pour 7h00 de prestations quotidiennes au minimum).  - de 10h00 à 17h00  - d’une durée minimale de 7h00 par jour,  - 6 jours sur 7, sans discontinuité  Le Titulaire devra doter chaque agent affecté à cette équipe de permanence d’un téléphone portable afin d’assurer une communication en continu. | cf. Annexe Temps journalier (détail des heures par prestation),  détailler le nombre d'heures/agents pour le PERSONNEL OEUVRANT DE MAINTENANCE : ……………… |
| Affectation d’intervenants œuvrant dans le cadre des lavages de vitres (2 intervenants minimum) formés par le Titulaire pour la mise en œuvre des opérations de nettoyage des vitreries intérieure et extérieure ne nécessitant pas de moyens d’élévation et nécessitant des moyens d’élévation (nacelle de toit). | cf. Annexe Temps journalier (détail des heures par prestation),  détailler le nombre d'agents pour le nettoyage des VITRES :  ……………. |
| Le plan de formation prévu sur les 4 années d'exécution de l'accord-cadre prévoyant chaque année les modules de bio-nettoyage suivants à dispenser à chaque agent œuvrant ainsi qu’à l'équipe d'encadrement :  -Notion d’hygiène, d’infections liées aux soins  -Bio nettoyage  -Conformité du matériel aux principes d’hygiène  -Protocole de nettoyage et de désinfection selon zone  -Maîtrise des techniques d’entretien et de désinfection des sols et des surfaces en utilisant les méthodes et produits adaptés  -Notion de sécurité des produits | Joindre le programme de formation :  Description, par catégorie de personnels, des modules et durée des formations :  ……………………. |
| Le plan de formation "spécialisé" prévu sur les 4 années d'exécution de l'accord-cadre à dispenser à chaque agent œuvrant ainsi qu’à l'équipe d'encadrement :  - des agents intervenants dans le cadre des lavages de vitres : modules sur les techniques de nettoyage des vitrages particulières ;  - des agents machinistes : modules sur techniques de nettoyage mécanisé des surfaces ;  - des agents affectés aux prestations de MAINTENANCE : modules sur les techniques de nettoyage des sanitaires ;  - de l'équipe encadrant sur site : module spécifique pour l'organisation du travail et la traçabilité des interventions. | Joindre le programme de formation :  Description, par catégorie de personnels, des modules et durée des formations :  ……………… |
| **I- ELEMENTS DE CONFORMITE** | SOCIETE :……………………………………………………… |
| Un système de contrôle des présences sur le site d'emploi- | Joindre le descriptif et les modalités de mise en place :  …….. |
| Le recours aux produits Eco labellisés européens ou équivalent - cf article 3.11.3 du C.C.T.P.  Les produits de nettoyage multi usages ou sanitaires dont la liste figure dans le cadre de mémoire technique devront avoir des performances environnementales répondant aux exigences de l’Ecolabel Européen « produits de nettoyage pour surfaces dures » ou équivalent.  + Les produits utilisés dans le cadre du nettoyage devront respecter la Charte  « Environnement Santé d’élimination de tous les perturbateurs endocriniens" jointe en annexe 10 au C.C.T.P. | **Joindre la liste des produits Eco labellisés européens ou équivalents utilisés**  **A ce titre, le candidat joindra à son offre le référentiel de certification (datant de l’année en cours ou de l’année précédente) attestant du respect des produits de nettoyage multi usages ou sanitaires aux exigences de l’Eco label Européen précité.**  Equivalence : des propositions équivalentes pourront être proposées et acceptées. L’équivalence est démontrée par tout moyen de preuve. Les documents et attestations techniques correspondantes devront être adressés en langue français, avec une traduction certifiée si le document d’origine n’a pas été établi en français dès l’origine. Enfin, le candidat pourra démontrer qu’il ne dispose pas de la possibilité d’obtenir l’Ecolabel Européen ou équivalent dans les délais de la consultation pour des raisons qui ne lui sont pas imputables, l’acheteur acceptera comme moyen de preuve appropriés notamment un dossier technique du fabricant, pour autant que soit bien établie le respect des exigences concernant l’Ecolabel Européen ou des exigences particulières indiquées dans les spécifications techniques du marché.  Le détail des exigences de l’écolabel européen est disponible sur le site :  <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32017D1217&from=FR> |
| **L'acceptation de l’annexe 0 (au C.C.T.P.) sur la reprise du personnel.** | **OUI / NON**  Le candidat doit impérativement prendre connaissance de cette annexe et  en accepter les conditions  (Cf. annexe 0 au CCTP, pièce n°05 du DCE) |

|  |  |
| --- | --- |
| **II- ELEMENTS NOTES DANS LE CADRE DE L’OFFRE** | SOCIETE :………………………………………………. |
| **Critère II : QUALITE DE L’OFFRE 40%, composée des 3 sous-critères suivants :**  **SC1- Nombre d’heures effectué par l'encadrement** (personnel non œuvrant/ cf. annexe Temps journalier) noté sur 10.  **SC2- Nombre d’heures effectué par le personnel œuvrant** (cf. annexe Temps journalier : total tout personnel œuvrant, semi-œuvrant, machinistes, laveurs de vitres) noté sur 10.  **SC3 - Méthodologie opérationnelle, notée sur 20.**  Actions prévues pour remplir les objectifs du marché (Article 0 du C.C.T.P.)  Le candidat fournira une méthodologie permettant d’analyser les actions, proposées pour remplir les objectifs, que réalisera l’encadrement. Il s’agira de développer (au-delà du C.C.T.P, seules les plus-values étant notées) chacun des 5 items ci-dessous en ne se limitant pas à reprendre les dispositions ci-après prévues en termes de qualité mais en les détaillant :  Chaque élément sera noté 0/0,25/0,50 ou 1, l’addition des 5 items donnant une note sur 5 avant pondération sur 20.  Item 1 - Démarrage du chantier et adaptation des agents au poste  Item 2 - Formation  Item 3 - Organisation de l'exploitation  Item 4 – Autocontrôles  Item 5 - Gestion de l'absentéisme | Nombre total d’heures pour une "journée standard" personnel non œuvrant du candidat : ……………………. Heures  Nombre total d’heures pour un journée "standard" tout personnel œuvrant du candidat : ………………………Heures  Item 1 : Démarrage du chantier et adaptation des agents au poste :  réponse détaillée dans le mémoire, page(s)……………….………….du mémoire  Item 2 : Formation :  réponse détaillée dans le mémoire, page(s)……………….………….du mémoire  Item 3 : Organisation de l'exploitation  réponse détaillée dans le mémoire, page(s)……………….………….du mémoire  Item 4 : Autocontrôles  réponse détaillée dans le mémoire, page(s)……………….………….du mémoire  Item 5 :  réponse détaillée dans le mémoire, page(s)……………….………….du mémoire |
| **II- ELEMENTS NOTES DANS LE CADRE DE L’OFFRE** | SOCIETE :………………………………………………. |
| **Critère III : PERFORMANCES en matière de protection de l'environnement : 10 %, composées des 2 sous-critères suivants :**  **SC1 : Gestion des déchets, valorisation des emballages -notée sur 5 :**  **Le candidat décrira :**  -la méthodologie employée afin de récupérer et traiter les déchets sur sites,  -le pourcentage de déchet recyclés par type de déchets,  -les opérations de transfert vers unités et/ou centres de recyclage et stockage,  -les moyens de contrôle,  -les moyens de traçabilité mis en œuvre.  Chaque élément sera noté 0/0,25/0,50 ou 1, l’addition des 5 éléments donnant une note sur 5.  **SC2 : Formation des personnels en fonction d'un nettoyage respectueux de l'environnement -notée sur 5 :**  Le candidat présentera et décrira :  -le plan de formation prévisionnel et les mesures envisagées afin d'assurer l'accompagnement,  -l'information et la formation des personnels œuvrant,  -le contenu des programmes de formation,  -la formation à l'utilisation des produits éco labellisées,  -la formation au contrôle sur sites des mesures écologiques mises en œuvre.  Chaque élément sera noté 0/0,25/0,50 ou 1, l’addition des 5 éléments donnant une note sur 5. | SC1 : Gestion des déchets, valorisation des emballages :  réponse détaillée dans le mémoire :  page(s)……………….………….du mémoire  SC2 : Formation des personnels en fonction  d'un nettoyage respectueux de l'environnement :  réponse détaillée dans le mémoire :  page(s)……………….………….du mémoire |

|  |  |
| --- | --- |
| **II- ELEMENTS NOTES DANS LE CADRE DE L’OFFRE** | SOCIETE :………………………………………………. |
| **Critère IV : PERFORMANCES en matière d’insertion sociale : 10%, composées des 2 sous-critères suivants :**  **SC1 : Moyens et outils mis à disposition par le candidat pour assurer le tutorat professionnel des salariés en insertion, notée sur 5, et apprécié à partir de :**  Item 1 : qualifications et expériences dans la fonction de l’encadrant/tuteur technique pour l’apprentissage des gestes et des prérequis professionnels noté sur 1 point ; L’item 1 sera noté selon le barème suivant : 0/0,25/0,50 ou 1 ;  Item 2 : pertinence des outils dédiés à l’information des personnels en insertion sur le fonctionnement de la structure, son organisation et ses conditions de travail noté sur 1 point ; L’item 2 sera noté selon le barème suivant : 0/0,25/0,50 ou 1 ;  Item 3 : pertinence des outils dédiés à l’adaptation des personnels en insertion à leur poste de travail noté sur 3 points. L’item 3 sera noté selon le barème suivant : 0/0,25/0,50 ou 1 (avant application du coefficient multiplicateur 3).  L’addition des 3 éléments donnant une note sur 5.    **SC2 : Mesures envisagées par le candidat pour développer l’employabilité des salariés en insertion par la mise en œuvre d’actions de formation, notée sur 5, et apprécié à partir de :**  Item 1 : méthodologie envisagée par le candidat pour l’évaluation des compétences du salarié en insertion lors de l’embauche et en fin de contrat noté sur 2 points ; L’item 1 sera noté selon le barème suivant : 0/0,25/0,50 ou 1 (avant application du coefficient multiplicateur 2) ;  Item 2 : pertinence des formations proposées en vue de la montée en compétence professionnelle du salarié en insertion noté sur 3 points. L’item 2 sera noté selon le barème suivant : 0/0,25/0,50 ou 1 (avant application du coefficient multiplicateur 3) ;  L’addition des 2 éléments donnant une note sur 5. | Utiliser, pour répondre, l’annexe de l’Acte d’engagement d’insertion  (annexe A.E.I.- Mémoire Insertion- Cadre de réponse) prévue à cet effet- |